

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Passerelle Gerland-La Saulaie :  
patience avant de découvrir cet ouvrage qui franchira le Rhône**

Ce vendredi 17 mai, un jury composé d'experts et d'élus\* s'est réuni afin d'évaluer et de classer les 4 offres reçues suite au concours de Maîtrise d'œuvre lancé pour la construction de la future passerelle de Gerland-La Saulaie. Ces offres ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences du programme, la Métropole a décidé de déclarer la procédure infructueuse et de relancer un nouveau concours.

Avec 350 mètres de franchissement entre la rue des Barbots et le parc de Gerland, **cette passerelle est un ouvrage exceptionnel par ses dimensions**. Elle permettra de relier les quartiers de Gerland et de la Saulaie pour les piétons et les cyclistes. Ces deux secteurs sont à la fois très proches géographiquement, mais séparés l'un de l'autre par le fleuve Rhône. À terme, **ce nouvel ouvrage divisera par 3 les temps de parcours pour les piétons et les cyclistes entre la mairie d'Oullins et le parc de Gerland**. Durant la concertation préalable qui s'est déroulée en octobre et novembre 2022, le Grands Lyonnais ont livré leurs expressions très favorables au projet : **93% des participants l'ont notamment jugé utile**.

Véritable axe structurant et attendu de ce secteur, **cette passerelle mérite donc une vigilance et une exigence particulière dans la qualité du projet retenu**. L'objectif de la Métropole de Lyon est d'offrir le meilleur confort d'usage, tout en maîtrisant les risques techniques et financiers dans sa construction.

À la suite d'une phase de candidature et d'un premier jury qui s'est réuni en septembre 2023, 4 groupements de maîtrise d'œuvre ont été choisis pour remettre une offre. Ce vendredi 17 mai, ce même jury s'est de nouveau réuni pour les évaluer et les classer. **Les 4 offres reçues ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences du programme, et sur l'avis unanime du jury la Métropole de Lyon a décidé de déclarer la procédure infructueuse et de relancer un nouveau concours de Maîtrise d'œuvre**.

**Si cette relance retarde le planning d'environ un an, elle permettra d'avoir un ouvrage qui :**

- s'intègre dans ce paysage remarquable d'entrée sud de l'agglomération ;
- limite son impact environnemental ;
- offre le meilleur confort d'usage possible ;
- s'intègre dans le tissu urbain existant ;
- trouve son équilibre entre le geste architectural et l'efficacité de sa structure ;
- offre un coût de construction et de maintenance maîtrisé.

*« Ce projet de passerelle a créé un vrai consensus chez les habitants et futurs usagers : c'est une continuité piétonne et cyclable essentielle. Les 4 offres reçues n'ont pas donné entière satisfaction, c'est pourquoi relançons le concours de Maîtrise d'œuvre. Nous sommes particulièrement attentifs à la qualité des projets proposés ainsi qu'à la maîtrise des risques techniques et financiers dans la construction de cette passerelle qui deviendra, j'en suis sûr, un symbole de notre métropole. »*

**Bruno Bernard** Président de la Métropole de Lyon

**Service presse • Métropole de Lyon**

Léa Cordonier – Mail. [lcordonier@grandlyon.com](mailto:lcordonier@grandlyon.com) – Tél. 06 98 73 61 96

\* Composition du jury :

- **M. Grégory Doucet**, Maire de Lyon,
- **M. Jean-Charles Kohlhaas**, Vice-Président déplacements, intermodalités et logistique urbaine,
- **Mme Véronique Déchamps**, Maire de La Mulatière,
- **Mme Clotilde Pouzergue**, Maire d'Oullins,
- **M. Bertrand Artigny**, Vice-Président de la Métropole de Lyon aux finances,
- **M. Philippe Guelpa-Bonaro**, Vice-Président de la Métropole de Lyon à l'énergie, au climat et à la réduction de la publicité,
- **M. Jérémy Camus**, Vice-Président de la Métropole de Lyon à l'agriculture, à l'alimentation et à la résilience du territoire,
- **M. Mathieu Azcue**, Conseiller de la Métropole de Lyon,
- **Mme Laurence Croizier**, Conseillère de la Métropole de Lyon,
- **M. Max Vincent**, Conseiller de la Métropole de Lyon,
- **M. Christophe Margueron**, architecte des bâtiments de France,
- **M. Fabien Renaudin**, ingénieur, spécialiste des ouvrages d'art, de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),
- **Mme Corinne Vezzoni**, architecte conseil sur Gerland,
- **M. Nicolas Magalon**, architecte et ingénieur de l'ENTPE,
- **Mme Pauline Decoin**, ingénieure des travaux publics de l'État.